

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Décembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le 14 Décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Roland VEAUX, Maire.

**Date de la convocation** : 6 Décembre 2021

**Présents** : Mmes CLEMENT - DULAC - DUTEIL - FANUCCI - VAUZELLE -VIGNAUD MM. VEAUX – DOBY - LAFON - MAGNON - MAHERAULT - MICHEL- RABAUD - TESTEMALE

**Absent excusé** : Monsieur ANDRIEUX

**Pouvoirs** : M. ANDRIEUX à Mme DUTEIL

**Secrétaire de séance** : Madame DUTEIL Christiane

**ORDRE DU JOUR** :

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant une avance règlementaire concernant l'investissement avant le vote du budget 2022. Accord unanime du Conseil Municipal.

***1. Intervention de Madame HERTZ (Bar)***

Une candidate à la reprise du Bar Restaurant expose son projet. De nombreuses questions lui sont posées. Le projet ne semblant pas suffisamment complet et élaboré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, invite la postulante à revoir son projet. En l'état actuel, un avis défavorable est exprimé.

***2. Achat de terrain***

Monsieur le Maire rappelle la proposition d'acheter une parcelle face à l'ancien bar à Monsieur RAIMONET. Cette parcelle de 99m<sup>2</sup> est cadastrée désormais sous le numéro A1679. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cet achat et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la concrétisation.

***3. Bâtiment Uramel : choix des entreprises***

Monsieur DOBY fait état de la consultation des entreprises qui a été effectuée selon les règles des Marchés Publics. Après l'ouverture des plis, il a effectué le travail de contrôle et a obtenu les précisions nécessaires.

Il propose de retenir : pour le lot 1 l'entreprise CHARRIERE (Vouzan) et pour le lot 2 l'entreprise Verrespace (Champniers).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité entérine ces choix.

***4. Cimetière***

A la suite d'une précédente réunion, Monsieur DOBY présente un plan d'agrandissement du cimetière sur une parcelle appartenant à la commune. A l'unanimité les conseillers approuvent ce projet qui sera inclus dans le budget 2022.

***5. Plan communal de sauvegarde***

Monsieur MICHEL demande aux retardataires de fournir les renseignements permettant de finaliser le PCS.

***6. Prix du chauffage et tarifs de la salle des fêtes***

- Monsieur MAHERAULT rappelle que le prix du kWh n'a pas été revu depuis plusieurs années en ce qui concerne le chauffage des appartements appartenant à la commune. Après discussions, il est proposé de fixer le prix du kWh à 0.90€. Accord unanime.
- Le prix de la location est revu selon le tableau ci-dessous : accord unanime. (Tarifs en vigueur à compter du 01/01/2022).

<u>Pour les habitants de la commune</u>	ETE Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	HIVER Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
<b><u>Les deux salles</u></b>		
1 jour	85 €	105 €
Le week-end	125 €	145 €
<b><u>Grande Salle</u></b>	55 €	65 €
1 jour	85 €	105 €
Le week-end		
<b><u>Cuisine</u></b> 1 ou 2 jours	55 €	55 €
<b><u>Petite salle</u></b>		
1 jour	45 €	55 €
Le week-end	65 €	85 €

<u>Pour les personnes et associations hors commune</u>	ETE Du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	HIVER Du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril
<b><u>Les deux salles</u></b>		
1 jour	175 €	220 €
Le week-end	260 €	300 €
<b><u>Grande Salle</u></b>	110 €	135 €
1 jour	175 €	220 €
Le week-end		
<b><u>Cuisine</u></b> 1 ou 2 jours	95 €	95 €
<b><u>Petite salle</u></b>		
1 jour	90 €	115 €
Le week-end	135 €	175 €

### 7. Temps de travail des agents

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SERS applique la loi c'est-à-dire 35h/semaine. Certains emplois sont annualisés en respectant les 1607 heures annuelles.

### 8. Bons cadeaux

En raison des conditions sanitaires Monsieur le Maire et Madame DUTEIL, Adjointe aux fêtes et cérémonies, décident de ne pas organiser le repas des seniors. En conséquence, comme en 2021 un bon d'achat de 12€ sera offert à chaque sersois de plus de 62 ans. Une convention sera signée entre les commerçants et la Mairie à ce sujet.

### 9. Investissement 2022

Monsieur le Maire propose de pouvoir bénéficier de la possibilité d'avancer 25% des crédits d'investissement de 2021 au profit de 2022 afin de pouvoir mandater certaines factures avant le vote du BP 2022 soit :

- 19845€ à l'opération 1013 (Uramel)
- 16465€ au chapitre 21

### 10. Questions diverses

- Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 46€ à l'Association des Parents d'Élèves. Accord unanime.
- L'Association ROC 'N RUN sollicite une subvention de 500€. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé pour une subvention de 300€ en 2020.

Heure de fin : 21h45